

SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – ERREUR DANS LE CALENDRIER 2013

Nous remercions la personne qui a rapporté au personnel administratif une erreur sur le calendrier 2013 concernant les collectes supplémentaires. Bravo d'avoir pris le temps de le consulter!

Sur la copie que la population a reçue, il est mentionné que les collectes supplémentaires se feront du 5 juillet au 30 août 2013. Nous vous demandons d'apporter les corrections suivantes : **Les collectes supplémentaires se feront les 12 et 26 juillet 2013 et les 9 et 23 août 2013.** Nous nous excusons de cette erreur.

Nous rappelons à tous les citoyens que tout ce qui peut avoir une ressemblance à des matériaux de construction ne peut pas faire partie ni du bac vert, ni du bac bleu. Pour en disposer, **vous devez transporter ces matériaux au site d'enfouissement de Matane.**

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

Les travaux de voirie sont commencés. Les travaux de creusage et de nettoyage des fossés de la route du Ruisseau-Gagnon sont débutés. Le tout se déroule normalement.

Les travaux de maintenance à l'intérieur du centre communautaire achèvent. Un peu plus de rangement, un peu de peinture, ça fait toute la différence.

L'eau de l'aqueduc municipal peut-elle servir d'abat-poussière? La réponse est **NON**. Il suffit de bien réfléchir et vous arriver à la même réponse. L'eau est une ressource importante, et il faut s'en servir à bon escient.

Les abris TEMPO. Il est plus que temps de les enlever. Pourquoi attendre de recevoir une mise en demeure? Pensez-y!

SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN FÊTE 12, 13 ET 14 JUILLET 2013

Le comité organisateur vous invite à participer en grand nombre aux activités.

Jeux, vente de garage, promenade à cheval, etc.

Souper « Méchoui », soirée dansante avec Nadia Bérubé et Marc Tremblay, brunch des Chevaliers de Colomb se dérouleront au centre communautaire et sur le site de la patinoire.

Les profits seront investis dans la vie communautaire. Faisons de ces festivités un moment de rassemblement, un lieu de bon voisinage.

Venez, nous vous attendons!

Vous pouvez encore vous procurer l'album souvenir du 75^e anniversaire de Saint-René-de-Matane au coût de 25 \$.

Demandez-le au personnel administratif de la Municipalité.

L'hôtel de ville sera fermé les 24 juin et 1^{er} juillet 2013. – Congés fériés.



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@mrodematane.qc.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Juin 2013 – 1^{er} numéro

Mot du maire



Chers concitoyens et chères concitoyennes,

C'est avec regret que je vous fais part de la fermeture temporaire du plus beau site de notre municipalité, c'est-à-dire le « Belvédère », où nous avons une vue superbe sur l'ensemble du village. À la suite d'une inspection visuelle, le conseil municipal a pris la décision de le fermer temporairement afin de réfléchir à la meilleure action à prendre afin qu'il n'arrive rien de malheureux aux utilisateurs de cet emplacement. Je vous invite donc à nous faire part de vos idées à ce sujet.

Maintenant parlons des gros travaux à exécuter dans notre municipalité. Bientôt nous circulerons sur le nouveau pont. Le pont de la rivière Petit-Matane subira une cure de rajeunissement aux frais du MTQ. Au cours du mois de juin, si tout va bien, les résidences du secteur Ruisseau-Gagnon pourront se raccorder au réseau d'égout municipal. Ils seront avisés par écrit du moment où ils pourront exécuter ou faire exécuter les travaux.

Un autre sujet qui me paraît important est celui du « centre communautaire ». Des travaux mineurs sont en cours à l'intérieur du bâtiment. Si tout se déroule comme prévu, l'extérieur du bâtiment sera repeint. Ces améliorations permettront de prolonger l'espérance de vie de cet immeuble municipal, et ce, à des coûts raisonnables.

Et si nous parlions de la MRC de La Matanie. Dans un premier temps, en collaboration avec le Service d'urbanisme tous les dossiers d'infraction à la réglementation d'urbanisme seront passés en revue. Faut-il donner plus de « mordant » à la réglementation?! Loin de nous l'idée de persécuter les citoyens, mais parfois il faut ce qu'il faut.

Dans un autre ordre d'idées, permettez-moi de vous sensibiliser sur la collecte de gros rebuts. À certains endroits de notre belle municipalité, les mots me font défaut pour décrire le manque de civisme de la part de certains citoyens. Les personnes responsables de ramasser les rebuts doivent inévitablement avoir une certaine opinion de leurs semblables...

Parlons maintenant de la patinoire. L'excauation de l'emplacement où sera installée la patinoire a été faite les 8, 9 et 15 juin derniers. Le travail a été fait avec une bonne équipe de bénévoles. En excauant, des débris d'une ancienne structure, d'une époque passée, ont été retrouvés. Le gonflement du terrain au milieu de l'ancienne patinoire était peut-être dû à ces débris. Toutefois, soyez assurés que nous faisons du mieux possible afin que la nouvelle structure se fasse dans les règles de l'art.

En terminant, je vous souhaite un excellent mois de juin.

Roger Vaillancourt, maire

Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h



« Dans les livres se trouve l'âme
des temps passés. »

Un service à la portée de tous. Profitez-en!

Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra

le lundi 8 juillet 2013 à 19 h 30.

Assistez aux séances, c'est prendre
nos responsabilités comme citoyens.

Bienvenue à toute la population.

LA MUNICIPALITÉ INFORME – COMPRÉHENSION DU CODE D'ÉTHIQUE

Porteur des valeurs fondamentales du secteur municipal, l'élu doit être en mesure de les actualiser dans son quotidien. Cette actualisation suppose un ensemble d'habiletés, d'aptitudes et de réflexes éthiques découlant des valeurs mises de l'avant par la Loi sur l'éthique et la déontologie, à savoir :

1° Le respect envers les autres membres du conseil de la Municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens. : Le respect réfère aux notions de « digne de considération ». Se comporter avec une juste distance, de la retenue et dans le refus d'instrumentaliser l'autre. Reconnaître la dignité, l'humanité de toute personne. Éviter les critiques non constructives. Répondre aux questions des citoyens avec respect lors des séances du conseil. Entretenir à l'égard des autres des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme, et ce, indépendamment des allégeances à un parti. Garantir un environnement libre de toute forme de harcèlement. Partager avec ses collègues la responsabilité de favoriser un climat facilitant l'expression des différences et des divergences d'opinion.

2° La loyauté envers la municipalité : La loyauté réfère aux notions de « sens de la probité », « sans tricher » et « fidélité ». S'acquitter de ses obligations fiduciaires dans le meilleur intérêt de la municipalité et faire abstraction de ses propres intérêts personnels. Respecter les décisions prises par le conseil municipal, et ce, malgré la dissidence. Divulguer ses intérêts selon les exigences de la loi, mais également de tout autre intérêt qui pourrait être perçu comme un conflit ou une apparence de conflit d'intérêts. Ne pas utiliser les biens municipaux pour des fins autres que celles de la municipalité. Être indépendant d'esprit au sens où l'élu fait appel à un jugement objectif et dénué d'intérêt personnel, de façon à prendre les meilleures décisions avec diligence.

3° La recherche de l'éthique : La recherche de l'éthique réfère aux notions « d'équilibre moral », « d'esprit de justice », de « chances égales et de partage ». Permettre à chacun de prétendre à une juste appréciation de ce qui lui est dû. Reconnaître les droits de chacun afin d'atteindre un sentiment naturel de justice spontanée. Faire preuve d'impartialité dans ses décisions et ses actions et éviter les partis pris. Accorder des chances égales aux fournisseurs et aux partenaires. Encourager l'équité entre les hommes et les femmes. Se prononcer d'une manière objective et indépendante sur toute question faisant l'objet de discussions au conseil. Chercher à favoriser des actions concrètes pour générer des réductions durables dans les disparités injustes de la société. Accepter la diversité fondée notamment sur la culture, la religion et l'orientation sexuelle.

Source : Guide des bonnes pratiques de la Commission municipale du Québec

Chronique à suivre en juillet prochain.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

POURQUOI PAS VOUS?

Vous avez à cœur le développement de votre municipalité?

Vous souhaitez que votre talent et vos compétences profitent à votre communauté?

Le 3 novembre 2013, plus de 1 100 municipalités du Québec seront en élection afin de pourvoir à plus de 8 000 postes de maire et de conseiller.

Pourquoi ne pas poser votre candidature ou inviter une personne à le faire? Ça vous regarde. Pensez-y!

MRC DE LA MATANIE

La campagne annuelle de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières récupérées est en cours pour une durée de 10 semaines. Mme Annie Veillette, agente d'information, rencontrera les citoyens des municipalités de la MRC via le porte-à-porte et différentes activités à venir. Ce sera l'occasion pour les citoyens de faire part de leurs commentaires et de leurs besoins en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Faisons un accueil favorable à Mme Annie Veillette.

LES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE

3 juin 2013 : Séance ordinaire du conseil municipal

4 juin 2013 : Comité administratif de la MRC de La Matanie – Affaires régulières – Maire

6 juin 2013 : Réunion de chantier avec MTQ et BPR – Structures et assainissement des eaux – Maire (toute la journée)

7 juin 2013 : Rencontre à Saint-René-de-Matane avec M. Olivier Banville – Service d'urbanisme – Maire et directrice générale

11 juin 2013 : Comité d'aménagement du territoire – MRC de La Matanie – Maire

12 juin 2013 : Comité administratif de la MTC de La Matanie - Maire

11 au 14 juin 2013 : Participation de la directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

17 juin 2013 : Rencontre avec les responsables du Service régional de sécurité incendie de la MRC – Maire et directrice

19 juin 2013 : Séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de La Matanie - Maire

20 juin 2013 : Rencontre à Saint-René-de-Matane avec BPR – Stratégie d'économie d'eau potable – Maire et directrice générale

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Nous rappelons que conformément aux orientations du ministre de la Sécurité de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, les services de sécurité incendie doivent implanter un programme d'entretien et de vérification des véhicules d'intervention et des accessoires d'intervention afin de s'assurer de leur fiabilité, sur la base des principales normes en vigueur. Cette approche préventive, qui s'inscrit dans la réalisation des schémas de couverture de risques, constitue un élément essentiel pour l'obtention d'une attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique, qui mène à l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité publique.

LES EAUX SOUTERRAINES – ACQUISITION DE CONNAISSANCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES – PROJET DE L'UQAR

Au cours des prochains mois, des équipes du PACES-NEBSL sillonneront le territoire allant de L'Isle-Verte à Les Méchins afin de récolter des échantillons d'eau souterraine à partir de puits privés sélectionnés aléatoirement. Plus d'une centaine de citoyens seront sollicités afin d'accueillir les chercheurs de l'UQAR sur leur propriété pour que ces derniers récoltent un échantillon de l'eau de leur puits privé. Les résultats des analyses seront retransmis aux propriétaires au cours de l'automne 2013. L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de ce projet permettra de dresser un portrait de la qualité, de la disponibilité et de la vulnérabilité des eaux souterraines du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Pour avoir plus d'informations sur le PACES-NEBSL, consultez le site Internet www.uqar.ca/pacesnebsl ou contactez Maud Touchette au 418 723-1986, poste 1733.

Embellissons notre municipalité

C'est le retour la belle saison. La nature se pare de ses plus beaux atours. Et les citoyens de Saint-René sont prêts à faire quoi pour faire en sorte que notre municipalité soit accueillante, invitante et propre... L'ordre et la propreté ne coûtent que quelques efforts. Les bacs des matières résiduelles et recyclables sont importants, mais ne sont guère décoratifs; plaçons-les dans la cour latérale ou arrière. Soyons fiers de notre milieu. Il suffirait de regarder notre environnement immédiat et de faire quelques efforts pour que notre municipalité devienne un endroit où il fait bon vivre.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

La directrice générale a participé au congrès de l'ADMQ du 11 au 14 juin 2013, à Québec. Les coûts de participation s'élèvent à 1 814,71 \$. Toutefois, comme la directrice fait partie du conseil d'administration de l'ADMQ, la Municipalité n'a aucun déboursé pour cet événement. Tous les frais sont à la charge de l'ADMQ.

Le 2^e versement du compte de taxes sera dû le 27 juin 2013.

Moment de réflexion



*« Celui qui peut maîtriser
ses passions peut maîtriser sa vie. »*

Auteur inconnu